

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu des assises nationales enquêteurs du 2 avril 2007

Les enquêteurs de 16 régions étaient présents : Aquitaine, Auvergne, Basse Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne Ardenne, Franche Comté, Haute Normandie, Ile de France, Languedoc -Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Paca, Pays de la Loire, Poitou Charentes.

Situation de l'Insee et débat sur l'Enquête Emploi en Continu

Le contexte général de l'Insee est difficile. Parce qu'il est situé au sein du ministère des Finances, les mêmes baisses d'effectifs et de moyens qu'Impôts et Trésor lui sont appliquées automatiquement.

De plus, la direction actuelle de l'Insee a peu de considération pour le travail des agents. Elle fait peu de concertation y compris à des hauts niveaux de décision. Ainsi le projet de Moyen Terme Insee 2006-2010 est peu mobilisateur et se place dans une logique de repli, et pas de développement. Il fait l'objet de nombreuses tracts syndicaux et de mobilisations des personnels. Dans ce programme, l'Insee affirme sa volonté de poursuivre son programme d'enquêtes, mais ne s'engage pas sur les extensions régionales d'enquêtes et dit sa volonté d'augmenter l'utilisation de fichiers administratifs.

Cette pratique autoritaire et solitaire du directeur général s'est confirmée au moment du choix de reporter le calage du taux de chômage du mois de mars (résultats de l'enquête emploi). L'Insee a pris la décision de ne pas publier les résultats de l'enquête emploi sans être capable de l'argumenter correctement et a donc été suspecté de collusion politique, alors que ça n'a vraisemblablement pas été le cas.

Les seuls agents victimes de cette affaire sont des enquêteurs que la direction d'Ile de France a décidé de sanctionner pour leurs taux de réponses soi-disant insuffisants certains enquêteurs plutôt que d'ouvrir une réflexion collective sur la qualité des enquêtes.

La discussion révèle une dégradation de la gestion des enquêtes : des délais courts, des tirages d'échantillons supplémentaires, une pression insupportable sur les taux d'avancement qui va jusqu'à classer les DR entre elles, et, au sein des DR, les enquêteurs entre eux selon leur taux de réponses.

Par ailleurs, les enquêteurs ayant participé au groupe de travail mis en place par la direction après le mouvement ERCV, y ont signalé leurs difficultés d'approche : il n'y a pas eu de suites de la part de la direction.

D'où le sentiment que cette pression sur les taux de réponses se fait sans rien apporter comme solutions concrètes (entrées dans les immeubles, temps d'approche mieux rémunéré...). Elle fait des économies en tirant des échantillons un peu justes, quitte à faire un retraitage supplémentaire si le taux est faible : conséquence, la rémunération des enquêteurs est plus faible.

Il est décidé qu'un communiqué issu de ces assises sur l'EEC sera rédigé.

Mouvement des enquêteurs en Guyane sur l'enquête emploi DOM

Après cette discussion générale, nous avons abordé le mouvement des enquêteurs de Guyane (longueur de l'enquête emploi DOM, bugs qui empêchent le tirage Kish, non paiement des personnes interrogées de moins de 15 ans). Mais aussi, plus généralement une situation défavorable sur les remboursements de frais (kilomètres, repas) par rapport à la métropole.

Il a été décidé unanimement de leur apporter un soutien. D'une part, lors de la réunion du lendemain avec la direction : un préalable sur ce sujet serait mis avant de poursuivre sur les autres sujets.

Ensuite, en cas de refus de discussion de la direction, il a été envisagé un soutien par des retenues de questionnaires sur l'enquête emploi, même si tout le monde est conscient qu'il faudra faire un travail d'information très important. Après la discussion sur les différentes revendications à formuler, on retient que pour s'associer au mouvement des enquêteurs Guyane, il faut également formuler des revendications valables pour tous : sur les rémunérations et les surcoûts exigés par l'Insee (abonnement France Telecom, assurance et entretien voiture).

Lors de la réunion du lendemain avec la direction, celle-ci a fait des ouvertures en reconnaissant les dysfonctionnements. Une date a été fixée pour la présentation nationale des harmonisations nécessaires entre les pratiques DOM et métropole (24 mai).

Revendications et réponses de la direction le 3 avril

En présence du secrétaire général de l'Insee, et du chef de Coordination des activités d'enquêtes et méthodes de collecte.

Les enquêteurs Insee sont des agents publics. Mais ils ne sont pas fonctionnaires, ils sont vacataires et donc précaires puisque les contrats qui les lient à l'Insee sont très courts. Or, ce mode d'engagement cumule les obligations des fonctionnaires sans leurs garanties statutaires.

Pourtant, ils aiment leur travail, et formulent souvent des recommandations pour que ce travail soit de qualité. Mais la direction de l'Insee est sourde aussi à leurs revendications sur ce volet là.

Il est désormais nécessaire que la direction de l'Insee prenne la mesure des avancées nécessaires pour que les enquêtes issues de la statistique publique continuent d'être de qualité : il faut envisager un travail collectif, incluant les enquêteurs, au lieu de leur faire porter une responsabilité individuelle sur leurs résultats. C'est d'ailleurs tous les agents de l'Insee qui ont le même sentiment, devant l'utilisation absurde d'indicateurs individuels.

Le système du 60/40 - protection sociale

Ce système empêche une cotisation normale pour les prestations sociales. Que ce soit pour les congés maladie ou pour la retraite, il est très défavorable aux enquêteurs. Pour toutes les enquêtes faites par téléphone, où il n'y a pas de frais, le 60/40 ne doit pas être appliqué. Un nouveau système de frais réel, doit être mis en place, à salaire constant pour les enquêteurs.

Une enquêtrice présente sur place donne son propre calcul : 27 ans de travail à l'Insee avec au minimum le SMIC. Elle a toutes ses annuités car elle a travaillé avant l'Insee. Sa retraite va se monter à 389 €, plus 178 € d'Ircantec.

Une lettre intersyndicale (syndicats Insee et fédérations syndicales du Minefi) a été envoyée au Ministère(Minefi) en février pour demander le passage au réel sans perte de salaire net. Il y a répondu en renvoyant le dossier sur la direction de l'Insee.

C'est pourquoi le secrétaire général a fait une proposition en début de réunion.

Elle consiste en une augmentation des rémunérations (environ 2%) qui serait argumentée comme une avance par rapport au montant de la retraite. Cette augmentation correspondrait, d'après lui, au différentiel supplémentaire qui serait touché par l'enquêteur si le système était « 70/30 », et que donc sa base de cotisation soit plus importante. Le calcul a été fait pour une période de travail de 10ans (l'ancienneté moyenne d'un enquêteur dans le réseau est de 10 ans). Bien évidemment, cette augmentation nécessiterait l'acceptation par les syndicats et les enquêteurs du maintien du système 60/40 qui lui ne changerait pas.

Nous avons fait une interruption de séance : nous avons analysé cette proposition tarabiscotée. Nous avons choisi de répondre par la négative pour l'instant, en attente de votre consultation. Nous avons évidemment demandé que ces 2% d'augmentation possible soit données ! Nous avons essayé de tester la direction sur un montant plus important. La seule marge de manœuvre avouée par la direction est de faire le calcul d'équivalent retraite sur une période un peu plus longue.

Le marché nous a semblé trop déséquilibré pour être accepté, à ce stade.

Nous avons néanmoins approfondi la question des retraites : il faut actuellement 1 654€ pour valider un trimestre. Or de plus en plus de personnes vont subir la décote car elles n'ont pu valider 4 trimestres chaque année. Il est donc plus judicieux de garantir un salaire correct (11 027 € nets par an en tenant compte du 60/40) aux enquêteurs pour qu'ils ne soient pas pénalisés pour leur retraite.

C'est pourquoi les organisations syndicales vont organiser une consultation nationale des enquêteurs sur la question du 60/40 : le questionnaire ci-joint est à renvoyer par courrier uniquement aux syndicats nationaux (aux timbres indiqués en bas de page) 18 Bd A Pinard, 75675 Paris cedex 14 , ou aux sections locales de votre DR. Nous communiquerons les résultats après l'été.

Approche et difficultés de la collecte

L'Insee doit trouver des solutions aux difficultés d'approche rencontrées par les enquêteurs (difficulté d'accès aux logements, refus des enquêtés, temps de repérage plus long...). Une réflexion a déjà eu lieu dans un groupe de travail rassemblant enquêteurs, concepteurs, direction de l'Insee. Il est urgent que les propositions qui y avaient été formulées, soient mises en place.

Rémunération

La rémunération des enquêteurs a perdu plus de 20% de sa valeur par rapport au SMIC ces 5 dernières années, pour un travail égal. Or, la comparaison avec le SMIC est essentielle puisque les piges des enquêteurs sont converties en « équivalent SMIC horaire » pour ce qui est de la protection sociale et de l'indemnisation chômage.

- Il faut donc une réévaluation du barème sur les 5 dernières années par rapport au SMIC ;
- Dans la mesure où les enquêteurs n'ont pas de grille d'avancement de carrière, leur salaire doit être indexé sur l'évolution du salaire moyen.
- L'établissement de la rémunération des enquêtes, après la réalisation de tests, doit donner lieu à présentation devant les représentants des enquêteurs.

Les surcoûts imposés par la direction de l'Insee doivent être remboursés : l'obligation d'avoir un abonnement France Telecom pour envoyer et recevoir les enquêtes par voie télématique, est de 180€ par an. Il doit être remboursé par l'Insee.

Les frais kilométriques doivent être réévalués et correspondre au barème fiscal pour les 4 CV, c'est à dire 0,43€/km.

La direction estime avoir fait des efforts (augmentation de novembre à laquelle les enquêteurs ne prétendaient pas vu la rémunération à la pige). Pas de réponse sur la rémunération, mais étude du sujet sur les frais kilométriques. Pour le dégroupement de ligne : elle assure que cela sera possible en fin d'année.

Rémunération des travaux non rémunérés

Le bilan demandé pour l'EEC, à date fixe, doit être rémunéré.

Le comptage des habitations dans les aires, pour effectuer le tirage, doit l'être également.

Les accompagnements prennent plus de temps qu'une enquête normale, ils doivent donc donner lieu à une rémunération supplémentaire.

La direction va étudier ces sujets

Les enquêteurs doivent pouvoir prendre des congés !!

Certaines enquêtes sont ou vont être réalisées l'été : aucun enquêteur ne doit être menacé de se voir retirer l'enquête s'il souhaite prendre des congés : une organisation du travail doit être recherchée pour que ce congés soient possibles.

De manière générale, le remplacement d'un enquêteur pour une enquête ne doit pas se traduire par la perte de l'enquête ni par une embauche supplémentaire.

Le secrétaire général a réaffirmé qu'il doit être possible aux enquêteurs de prendre des congés. La direction va rappeler ce droit lors des réunions des DEM .

Le tirage du futur échantillon maître doit prévoir que le volume de travail des enquêteurs soit préservé, c'est-à-dire qu'ils ne perdent pas leur volume travail car leur zone a été supprimée ; même si cela doit impliquer des trajets plus importants pour l'enquêteur.

Le sujet a été abordé par la direction elle-même qui a assuré tenir compte des zones d'enquêteurs : selon elle, cela occasionnera un léger surplus de déplacements pour les enquêteurs qui actuellement en ont peu.

Harmonisation de la gestion des indemnités repas

Le système de justificatifs est différent selon les DR : tous les enquêteurs doivent pouvoir être remboursés sur présentation de note de boulangerie, par exemple.

La direction va étudier ces sujets

Stop à la gestion par les délais !

L'Insee restreint les moyens humains affectés à la réalisation des enquêtes. L'impréparation de certaines d'entre elles gêne la mise en place de la collecte ou oblige au report du début de leur réalisation.

Les délais sont compressés à tous les niveaux, la volonté de faire des économies sur les échantillons conduit à une politique de gestion par indicateurs qui enlève toute liberté de gestion de leur travail aux enquêteurs. Si telle est l'évolution qu'a choisie l'Insee, le statut précaire aux enquêteurs n'est plus justifié, et ils doivent être salariés normalement.

Les questionnements des enquêtes Insee peuvent être intimes

Un bilan doit être présenté sur les enquêtes récentes qui posaient des questions délicates (violences, ...) et doit analyser l'utilisation des numéros verts ;

Les questionnaires doivent être évalués par des professionnels compétents pour déterminer si les questions ne sont pas de nature à déstabiliser les enquêtés (y compris à long terme) et prendre les mesures nécessaires ;

Des professionnels de terrain doivent donner des conseils pratiques aux enquêteurs pour gérer le mieux possible ce type de questionnements ;

La direction prend note.

Gestion des dossiers chômage

Les radiations sont nombreuses, les enquêteurs ont des contraintes de rendez-vous imposés par les Assedic et/ou les agences locales de l'ANPE. Le ministère doit faire le nécessaire pour garantir le système de bénéfice du chômage pour les enquêteurs.

Le secrétaire général a semblé découvrir ce sujet sur lequel nous alertons le conseiller juridique depuis plus de 4 mois : il apportera une réponse.

Recensement des communautés

Le travail prévu pour les enquêteurs est le dépôt-retrait et la vérification des BI dans les communautés. Dans le cas où les bulletins ne sont pas remplis par les enquêtés, il faut rémunérer le remplissage des bulletins.

Le sujet va être étudié avec la division qui s'occupe du recensement.

Des questions supplémentaires ont été posées :

Est-il possible pour les enquêteurs de continuer leur activité après 65 ans ?

La direction étudiera le sujet car elle sait que ce n'est pas possible pour les contractuels, mais ne connaît pas le cas des vacataires.

Où en est le guide des enquêteurs qui met en regard les termes des contrats et leurs droits et devoirs ?

Le secrétaire général va se renseigner

Où en est la messagerie pour les enquêteurs ?

Elle va être mise en service d'ici peu...mais pour l'instant ne permet pas aux enquêteurs de communiquer entre eux (comme c'est bizarre !).

Succès du mouvement des enquêteurs en Guyane

Ce mouvement a débuté fin mars 2007, 3 semaines après le début de la collecte sur l'Enquête Emploi Dom.

-une pétition a été signée par les enquêteurs dès le 12 mars pour demander une rémunération supplémentaire, et une autre organisation pour passer ces enquêtes qui souffraient de bugs (notamment sur le proxy, obligeant à passer le questionnaire à toutes les personnes du ménage).

-un courrier syndical a été fait pour alerter la direction locale (autant le service régional de Cayenne, que la direction située en Guadeloupe).

-un rendez-vous a été pris avec la direction de Cayenne : les enquêteurs ont fait pression pour que les syndicats soient présents, ce qui a provoqué une réaction de colère très violente de la part du chef de service : dès lors les réunions ont eu lieu, en visio-conférence avec la direction située à Pointe-à-Pitre.

-après des contacts avec d'autres enquêteurs des DOM et de métropole, les enquêteurs de Guyane ont formulé d'autres revendications, notamment sur l'harmonisation des pratiques avec la métropole : paiement des frais kilométriques, supplément de 2 € pour les enquêtes dans les ZUS.

Au final et après plusieurs séances de négociations, le 23 avril les enquêteurs ont obtenu :

- Un rattrapage sur le module SHT, équivalent à 16 minutes soit 6,49€ par QI ;
- Le tirage « manuel » du Kish, ainsi que la possibilité de ne pas utiliser le proxy dans les zones difficiles d'accès ;
- Rémunération supplémentaire sur le module VQS équivalent à 9 minutes soit 4,37€ par FA ;
- Paiement de 2€ pour les FA situées en ZUS ;
- La direction s'engage à aboutir pour fin juin à une harmonisation des remboursements de frais ;

Ils ont également obtenu des engagements de la direction concernant l'organisation de l'attribution de leurs enquêtes. Des accompagnements seront réalisés afin que les responsables d'enquêtes, situés à Pointe à Pitre, se rendent compte par eux-mêmes des difficultés qu'ils rencontrent. Ils ont obtenu qu'une campagne de communication soit faite sur la difficulté de l'enquête auprès des ménages. Ils ont eu l'engagement à être prioritaire pour l'embauche lors « d'enquêtes cartographiques » (spécifiques DOM).

Enfin, un suivi sera réalisé sur le travail proposé aux enquêteurs, l'an prochain, pour qu'aucun d'entre eux n'aura à subir de conséquences négatives suites à ce mouvement.

Bref, les enquêteurs de Guyane sont contents d'être arrivés à faire bouger une direction de l'Insee, qui, dans les premiers contacts à d'abord cherché à minimiser les problèmes rencontrés. Mais la détermination et la solidarité a payé ! le sous paiement des enquêtes est donc intolérable, et la direction de l'Insee le sait !

Dernière minute :

-La direction de l'Insee a annoncé le 22 mai lors d'un CTP Hygiène et Sécurité que les visites médicales seraient rémunérées à hauteur de 1 heure. Un avancée d'importance !

-Un registre Hygiène et Sécurité va être mis en place pour les enquêteurs. Il répond à notre demande de »livre blanc des agressions«. Les incidents que vous signalerez seront donc désormais consignés et comptabilisés au niveau national. Nous ferons le points chaque année lors des réunions avec la direction de l'Insee.

Paris, le 25 mai 2007